

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010**

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : J. C. BONNET

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, J. C. BONNET, M. BOULAY, S. CHERUBIN, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, P. NGUYEN, R. PESCHEUX, C. THEBAULT.

**Absents excusés** : A. SERRANO pouvoir à B. JACQUEMARD  
C. NICOLLEAU  
M. THIERRY

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ADOPTE** la décision modificative n° 2 – Commune,

**DECIDE** d'appliquer les cotisations à la bibliothèque pour l'année 2010-2011,

**APPROUVE** le contrat de bassin de l'Orge aval.

**QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 45.

En Mairie, le 27 septembre 2010

Le Maire,  
Bernard JACQUEMARD